

Redéposer une demande d'agrément pour modification

Programme lait et fruits à l'école

Lorsque votre demande d'agrément vous est retournée pour modification, après avoir consulté la décision jointe par mail indiquant les éléments attendus pour procéder à son actualisation, veuillez-vous reconnecter à votre compte e-service :



FranceAgriMer

Accueil > Agréments Programme à destination des écoles

Vos agréments

Vous pouvez déposer, consulter, modifier et clôturer votre agrément à l'aide des boutons ci-dessous. Les agréments sont tous clôturés en fin d'année scolaire et devront être renouvelés pour chaque année scolaire.

▼ Programme Lait et Fruits à l'école. Règlement (CE) 2017/40. Année scolaire 2025/2026

AGREMENT PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'ECOLE

Vous n'êtes pas agréé pour l'année scolaire 2025/2026

Rappel des périodes réglementaires de dépôt des demandes d'agrément :

Période d'agrément en cours	Date de dépôt de l'agrément	Validité de l'agrément	Périodes éligibles de distribution
En cours	Du 15/05/2025 au 30/11/2025	Du 01/09/2025 au 04/07/2026	Périodes 1 et 2
	Du 01/12/2025 au 15/05/2026	Du 02/02/2026 au 04/07/2026	Période 2

[Demander un agrément](#)

HISTORIQUE DES DEMANDES D'AGREMENT

Référence demande	Période dépôt	Date demande	Date décision	Statut	Actions
PE-823509-1	2025/2026-2	24/09/2025	24/09/2025	Retourné	Consulter

A lire impérativement

Pour modifier votre demande d'agrément il convient de cliquer sur « [Demander un agrément](#) » en dessous du tableau de calendrier des périodes.

Cela initiera une nouvelle version de demande d'agrément sur la base de la version qui vous a été retournée (les établissements et pièces justificatives notamment sont reprises).

Après avoir ajouté les nouveaux éléments et/ou nouvelles pièces jointes et accepté les engagements, vous pourrez valider et transmettre alors votre demande actualisée d'agrément dans l'application.